

FICHE D'INSCRIPTION – 2019/2020

*A retourner complétée à: Association Nan Bara, 11 rue Christian Pfister, 57000-METZ

Nom:.....Prénom:.....

Adresse:.....

Ville:.....Téléphone:.....

Email:.....

Date de naissance:.....Profession:.....

ADULTE / Activité choisie (+14ans)

DANSE AFRICAINE

Lieu:.....

DANSE ORIENTALE

Lieu:.....

ZUMBA FITNESS

Lieu:.....

SALSA/MERENGUE/BACHATA/ZOUK

AFRO FUSION

JEUNE PUBLIC / Activité choisie (-14ans)

PERCUSSIONS/JEUX/EXPRESSION CORPORELLES

Lieu:

DANSE ORIENTALE

Lieu:

ZUMBA KIDS

Lieu:.....

EVEIL A LA DANSE

Lieu:.....

Signature, précédée de la mention «Lu et approuvé» (pour les mineurs, signatures des parents)

* Voir conditions générales au verso

Toute l'équipe de l'association Nan Bara vous souhaite une agréable saison !

Règlement Intérieur - Saison 2019-2020

Nous nous permettons de vous rappeler quelques règles qui visent à simplifier la vie de notre Association. Ce règlement s'applique à l'ensemble des adhérents et responsables.

Article 1 - Conditions d'inscriptions

L'inscription est annuelle à compter de septembre 2019 au 31 août 2020. Premier cours d'essai gratuit. Inscription obligatoire à partir du deuxième cours. Accès interdit aux non-cotisants.

Un certificat médical (de moins de 3 mois) est obligatoire à l'inscription. Sans présentation de ce document, nous serons contraints de refuser la participation au cours pour des raisons de sécurité et d'assurances. Aucun remboursement n'est possible.

Modalités de paiement (3 choix) :

Activité unique :

-Un versement unique de la cotisation en début de saison.

-Un dépôt de 3 chèques de la cotisation encaissés en 3 mensualités consécutives.

(ex : Septembre - Octobre — Novembre) + dépôt du montant de la carte de membre en espèce.

Activités illimitées :

-Une réduction est pratiquée pour l'adhésion à plusieurs activités (voir tableau tarifaire).

Article 2 - Tarification

Jeune public (5-16 ans) : 120 euros + carte d'adhésion*

Ados/Adultes:

- Metz: 180 euros + carte d'adhésion*

- Autres villes : 165 euros + carte d'adhésion*

*Le prix de la carte d'adhésion varie selon les villes partenaires

Article 3 - Activités associatives

Tout au long de l'année sont organisés des stages, une soirée adhérents annuelle, une animation à la fête de la musique, un spectacle de fin d'année et des voyages de découverte et d'échange.

Article 4 - Carte de membre

La carte de membre de l'association est obligatoire pour tous les adhérents. Elle vous sera délivrée une fois votre inscription effectuée et sera valable jusqu'au 31 août 2016.

Avantages de la carte membre :

- Couvertures (accidents, blessures, etc) lors de l'activité*
- Tarifs préférentiels pour toutes nos manifestations (soirées, spectacles, voyages, stages, etc)
- Pré-inscription à toutes nos manifestations
- Réductions sur la billetterie des Arènes de Metz
- Pré-inscription prioritaire pour la prochaine saison

*Vous devez contacter une assurance individuelle supplémentaire lors de la pratique de votre activité.

Article 5 - Premiers cours

Durant les premiers cours, 15 minutes sont à prévoir afin de finaliser les inscriptions.

Article 6 - Sécurité

Il est fortement déconseiller de porter des boucles d'oreilles pendantes, bracelets volumineux ou tout autre objet encombrant durant les cours.

Article 7 - Droit à l'image

Tout au long de l'année, des photos et vidéos peuvent être prises par l'association lors des cours, des stages, des soirées pour une utilisation promotionnelle. En tant qu'adhérent, vous acceptez automatiquement l'utilisation de ces éléments pour l'usage interne de l'Association Nan Bara (communication, site internet ...). Le cas échéant, un courrier de demande de refus de diffusion d'images doit nous être adressé.

Cadre réservé à l'Association Nan Bara

Mode de règlement :

Espèce

Chèque : Banque.....

N°

N°

N°

Certificat médical

N ° Adhérent :